

**Décision n° P 2013 – 96 en date du 15 NOV. 2013
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du Directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 14 septembre 2011 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision du président du directoire P2012-1 en date du 17 janvier 2012 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Vu le relevé de décisions du comité foncier valant délibération du directoire en date du 25 octobre 2013 ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- la promesse synallagmatique de vente avec la Société FTIMMO H, pour l'acquisition du lot numéro trente dépendant d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux (92130) au 118 avenue de Verdun, cadastré R5 ;
- l'acte de vente avec la Société FTIMMO H, pour l'acquisition du lot numéro trente dépendant d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux (92130) au 118 avenue de Verdun, cadastré R5 ;
- la convention de financement avec ORANGE ayant pour objet la libération et le déplacement d'un local technique, situé sur l'ensemble immobilier susmentionné, appartenant à ORANGE ainsi que le déplacement de ses réseaux et installations ;

- l'acte de vente avec la société SELECTINVEST 1, pour l'acquisition des lots de copropriété numéros 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 101, 102, 103, 104, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296 dépendant d'un ensemble immobilier situé à Saint-Maur-des-Fossés (94100) aux 12 et 14 rue des Remises, 2 avenue Desgenettes, rue du Pont de Créteil sans numéro, cadastré K 163, 164, 166, 168, 169 et 182.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **15 NOV. 2013**

Le président du directoire


Etienne GUYOT